



## 15ème législature

<b>Question N° : 1282</b>	<b>De M. Jean-Pierre Vigier ( Les Républicains - Haute-Loire )</b>	<b>Question orale sans débat</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Transports</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Transports</b>
<b>Rubrique &gt; transports routiers</b>	<b>Tête d'analyse &gt; Aménagements routiers en Haute-Loire</b>	<b>Analyse &gt; Aménagements routiers en Haute-Loire.</b>
Question publiée au JO le : <b>09/02/2021</b> Réponse publiée au JO le : <b>17/02/2021</b> page : <b>1645</b>		

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Vigier appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, sur le fait que le développement des infrastructures routières est indispensable pour renforcer l'attractivité des territoires ruraux. Alors qu'en Haute-Loire la construction de la déviation d'Arvant située à la liaison de l'A75 et Brioude est d'ores et déjà lancée, d'autres opérations d'aménagement routier doivent être réalisées très vite pour opérer le désenclavement de l'ouest du département, permettant parallèlement de sécuriser et de fluidifier davantage le trafic. M. le député souhaite donc de nouveau l'interroger au sujet de la traversée du lieu-dit Les Baraques sur la commune de Cussac-sur-Loire, dans le prolongement de la déviation du Puy-en-Velay. En effet, cette traversée s'avère très dangereuse pour les habitants du fait du nombre élevé de véhicules et poids lourds qui circulent au cœur du bourg où la présence de piétons est fréquente. Aussi, cet axe qui dessert l'ouest de la Haute-Loire nécessite la réalisation de quatre créneaux de dépassement sur la RN 102 entre Brioude et le Puy-en-Velay, aujourd'hui empruntée par un nombre conséquent de poids lourds qui, de ce fait, obstruent le trafic et la rendent accidentogène. Enfin, la jonction entre la RN 88 et la RN 102 située à Pradelles et aménagée en ligne droite présente une réelle menace de par la vitesse à laquelle roulent certains conducteurs. Il est donc nécessaire d'installer un giratoire au carrefour de Pradelles, et ainsi protéger les usagers de la route. M. le député se permet d'insister sur ces points car ces aménagements sont essentiels. Ils assurent la sécurité de l'ensemble des conducteurs qui empruntent quotidiennement ces routes mais également des habitants de ces communes où le calme et la tranquillité sont fortement perturbés par le passage incessant des voitures. Ces désagréments ont pour conséquence une augmentation de la pollution et des nuisances sonores. Par ailleurs, en décembre 2020, M. le ministre annonçait dans un courrier que le secteur des transports était un des piliers du nouveau plan France relance et que près de 10 % des crédits fléchés y seraient dédiés dans le but d'accentuer la transition écologique du secteur et d'accélérer la réalisation des opérations inscrites aux contrats de plan État-région (CPER). Dans ce même courrier, il est écrit que l'Agence de financement des infrastructures de transport de France a adopté un financement de 85 milliards pour les opérations de développement des infrastructures routières. M. le député salue cette initiative qui permettra d'accélérer la dynamique de mobilité des territoires, en les rendant, de ce fait, plus attractifs. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui confirmer l'inscription du contournement des Baraques, de la réalisation des quatre créneaux de dépassement sur la RN 102 entre Brioude et le Puy-en-Velay, ainsi que d'un giratoire au sud de la Haute-Loire, à l'entrée de la commune de Pradelles, au prochain CPER 2021-2027.

### Texte de la réponse



## AMÉNAGEMENTS ROUTIERS EN HAUTE-LOIRE

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Pierre Vigier, pour exposer sa question, n° 1282, relative aux aménagements routiers en Haute-Loire.

**M. Jean-Pierre Vigier.** Le développement des infrastructures routières est indispensable pour renforcer l'attractivité des territoires ruraux. Trois opérations sont nécessaires pour assurer le désenclavement de l'ouest et du sud du département de la Haute-Loire.

Premièrement, il est crucial de réaliser sur la RN102, axe qui dessert l'ouest de la Haute-Loire, quatre créneaux de dépassement entre Brioude et Le Puy-en-Velay. Cette section est empruntée par un nombre conséquent de camions et voitures, ce qui la rend très accidentogène. Cet aménagement routier permettra de fluidifier le trafic et contribuera surtout à la sécurité des automobilistes.

Deuxièmement, le contournement du lieu-dit Les Baraques dans la commune de Cussac-sur-Loire apparaît comme un impératif. En avril dernier, je vous avais déjà interrogé sur ce dossier qui s'inscrit dans le prolongement du contournement du Puy-en-Velay et j'ai bien noté le déblocage de crédits – 300 000 euros en 2021 – pour la réactualisation des études. Il est désormais vital, j'insiste sur ce mot, de programmer les travaux le plus rapidement possible. En effet, la traversée de ce village est très dangereuse.

Enfin, je me permets d'appeler votre attention sur l'intersection des RN102 et RN88 à l'entrée de Pradelles. Se matérialisant actuellement par un simple panneau de stop, la jonction est aménagée en ligne droite et présente une réelle menace vu la vitesse à laquelle roulent certains conducteurs. Pour protéger les usagers de la route, il est nécessaire de réaliser un giratoire à l'intersection, ainsi que des créneaux de dépassement entre Le Fangeas et Pradelles.

Ces aménagements sont essentiels tant pour l'attractivité de la Haute-Loire que pour la sécurité routière. Aussi, monsieur le ministre délégué, pouvez-vous me confirmer l'inscription de ces opérations au prochain CPER ? J'en rappelle la liste : la réalisation de quatre créneaux de dépassement entre Brioude et Le Puy-en-Velay ; les travaux de contournement des Baraques ; la réalisation d'un giratoire au sud de la Haute-Loire, à l'entrée de la commune de Pradelles ; la réalisation de créneaux de dépassement entre Le Fangeas et Pradelles.

**Mme la présidente.** La parole est à M. le ministre délégué chargé des transports.

**M. Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué chargé des transports.** Vous appelez mon attention sur les projets d'investissement en faveur du réseau routier national dans le département de la Haute-Loire. Comme vous l'indiquez, plusieurs aménagements sont étudiés sur la RN102 et la RN88 afin d'améliorer le désenclavement de ces territoires du Massif central, que je connais bien. Le projet de déviation de la RN88 du lieu-dit Les Baraques, situé entre les communes de Cussac-sur-Loire et de Saint-Christophe-sur-Dolaison, un linéaire d'environ 4,5 kilomètres, s'inscrit dans le prolongement de la déviation du Puy-en-Velay, mise en service en 2018. Dans la perspective de la préparation de la prochaine contractualisation, je vous confirme qu'une enveloppe de 300 000 euros de crédits est programmée en 2021 afin d'actualiser les études précédemment réalisées et de disposer d'estimations fiables. Je tiens d'ailleurs à saluer votre mobilisation et votre action sur ce sujet.

S'agissant de l'étude d'opportunité relative à l'aménagement de créneaux de dépassement sur la RN102 entre Brioude et Le Puy-en-Velay, finalisée fin 2020, elle confirme l'intérêt d'aménager trois créneaux. Les crédits nécessaires à la poursuite de leur étude sont programmés cette année et un montant de 3 millions d'euros pour la réalisation des travaux a été financé par la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de l'actuel CPER 2015-2020, dont le volet mobilité, comme vous le savez, a été prolongé jusqu'en 2022. Ces crédits pourraient permettre d'engager les travaux sur le premier créneau de dépassement d'ici à la fin de 2022, si l'état d'avancement

des études et des procédures le permet.

Pour ce qui est de la RN88 entre l'A75 et Le Puy-en-Velay, une étude d'opportunité d'itinéraire a été finalisée en 2019. En Haute-Loire, l'étude a confirmé l'intérêt d'aménager plusieurs créneaux de dépassement sur la RN88, et de modifier la bifurcation entre la RN88 et la RN102 sur la commune de Pradelles, dont la configuration actuelle n'est pas satisfaisante.

**M. Jean-Pierre Vigier.** Très bien !

**M. Jean-Baptiste Djebbari,** *ministre délégué* . L'étude de ces aménagements va se poursuivre, comme vous le demandez.

La question du financement des travaux de ces différents aménagements trouvera naturellement sa place dans le cadre de l'élaboration du prochain contrat en matière de mobilité à compter de 2023. Une première phase de concertation locale sera conduite afin de hiérarchiser les priorités régionales.

**M. Jean-Pierre Vigier.** Parfait !

**M. Jean-Baptiste Djebbari,** *ministre délégué* . Je souligne que la mobilisation financière des collectivités locales aux côtés de l'État sera déterminante pour la réalisation de ces projets.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Pierre Vigier.

**M. Jean-Pierre Vigier.** Merci pour ces réponses précises. Il faut aller vite et inscrire ces opérations au prochain CPER, comme vous l'avez précisé. L'État, qui a la maîtrise d'ouvrage et la compétence nécessaire, doit impulser le lancement de ces opérations. J'espère que les collectivités locales seront au rendez-vous en tant que partenaires financiers, comme elles le sont déjà sur des opérations en cours. J'insiste cependant : c'est à l'État d'impulser le lancement des opérations.